

Collégialité et autorité : une gouvernance au service de l'Église

Conférences d'Alain Nisus

**Professeur de théologie systématique à la Faculté Libre de
Théologie Evangélique de Vaux-sur-Seine**



**84^e synode de l'Union des Eglises
Evangéliques Libres de France**

**Orléans
9-12 mai 2013**

Collégialité et autorité : une gouvernance au service de l'Église

I. Aspects théologiques

La collégialité : un mot magique ?

Le thème du synode est important et son titre, bien choisi, communique déjà beaucoup d'informations : « collégialité et autorité : une gouvernance au service de l'Église ». Apparaissent dans ce titre les mots collégialité, autorité, gouvernance, service. Chacun de ces mots constituerait tout un programme et pourrait faire l'objet de longs développements.

Mais, tout l'intérêt, c'est de les mettre ensemble et d'essayer de montrer leur articulation. On pourrait les regrouper en deux paires : autorité/gouvernance et service/collégialité. Cet arrangement permet de mettre en valeur une certaine tension entre la dimension communionnelle de l'Église – exprimée par les mots service et collégialité –, et sa dimension institutionnelle – reflétée dans les mots autorité et gouvernance.

L'Église comporte en effet un double aspect : elle est à la fois un corps spirituel, constitué par l'Esprit Saint et un corps social, une réalité humaine, qui doit être conduite, dirigée, administrée, gouvernée. Comment doit être gouvernée un corps qui est à la fois spirituel et social ? Comment l'autorité s'exerce-t-elle au sein de ce corps ? Comment les décisions doivent-elles être prises ?

Ces questions, qui tournent autour de l'articulation du double aspect de l'Église, se sont toujours posées et beaucoup de modèles ont été proposés tout au long de l'histoire. Tous sont d'accord pour affirmer que l'Église est une christocratie ou une pneumatocratie. L'Église est le corps du Christ. C'est lui qui est la tête de son corps, c'est-à-dire le chef. L'Église n'est donc ni une autocratie (système dans lequel le pouvoir est détenu par un seul), ni une oligarchie (un groupe de personnes détient l'autorité), ni même une démocratie (le pouvoir appartient au peuple).

Toute la difficulté est alors de savoir quelles sont les structures qui permettent à l'Église de fonctionner au mieux comme une christocratie. La solution serait-elle que la gouvernance de l'Église doit être collégiale ? La collégialité serait-il le mot magique qui permettrait de résoudre toutes ces difficultés ? Serait-ce le maître mot qui permettrait de se prémunir à la fois contre les dérives autocratiques du pastoralat monarchique et clérical et contre la passivité ou le manque d'engagement de certains membres d'Églises ? Cet accent sur la collégialité serait-il un effet de mode ? En parlant autant de collégialité, l'Église n'aurait-elle pas simplement pris acte de l'évolution des mentalités et même intégré les modèles de gouvernance d'aujourd'hui ? En mettant en valeur la notion de collégialité, est-ce un réalisme pragmatique qui nous anime ou plutôt un souci de fidélité à l'Écriture ?

Le mot collégialité est en effet à la mode. L'égalitarisme contemporain est mal à l'aise avec toute notion de hiérarchie. Les hiérarchies sont presque partout récusées. On met presque partout en place des modèles participatifs de gouvernance. On parle de plus en plus dans le monde de l'entreprise de « management participatif » qui passe par la rationalisation, la spécialisation, la concentration, le regroupement des compétences. Et dans les Églises on parle de plus en plus de collégialité ou parfois, concept peut-être plus précis, de co-responsabilité.

La valorisation de la collégialité n'est toutefois pas le seul élément à prendre en compte pour brosser un tableau un peu plus complet de la situation ecclésiale contemporaine. On trouve aussi un fort accent placé sur le leadership.

Je cite les toutes premières phrases d'un livre sur le leadership, écrit par Paul Beasley Murray, *Dynamic leadership* (p. 9) : « Le leadership est une priorité centrale dans les Églises d'aujourd'hui. La prédication est importante, le culte est important, la cure d'âme, l'évangélisation, l'action sociale, toutes ces choses doivent avoir une bonne place dans l'agenda (de l'Église). Mais en premier vient le leadership ». L'auteur continue en affirmant audacieusement que les Églises ont besoin, non pas de plus de membres, mais de plus de leaders.

On définit le leadership comme « la capacité d'un individu à influencer et à conduire d'autres personnes ou organisations dans le but d'atteindre certains objectifs » (Michel Evans, « Leadership », Dictionnaire de théologie pratique, s. dir. C. Paya, Excelsis, 2012). Le leader est « un meneur, un dirigeant de terrain, capable de guider, d'influencer et d'inciter à l'action » (Evans) ; il « sait formuler une vision claire qui motive et enthousiasme son entourage » (Ibid).

Le leader semble aussi être très recherché dans les Églises. Un leader c'est quelqu'un qui a une vision claire pour l'Église, qui sait la communiquer, enthousiasmer, motiver, rassembler, fédérer autour d'un projet, etc. On lit souvent que les Églises ont besoin de leaders. Et qu'un bon pasteur, c'est un bon leader. Beaucoup d'auteurs, notamment du courant de la croissance de l'Église, Peter Wagner par exemple, insistent sur le lien étroit entre un leadership fort et la croissance de l'Église.

Valorisation de la collégialité d'une part et du leadership d'autre part : on pourrait penser que les deux notions sont en tension. Mais, on constate que les deux notions ne sont pas présentées comme antinomiques. C'est qu'il y a eu évolution de la notion de leadership. Le modèle du leader « big boss », même s'il se rencontre dans certaines Églises, semble de moins en moins mis en avant.

Si autrefois, le leader était l'homme avec plein pouvoir et autorité, si c'était celui qui commandait et décidait de tout, aujourd'hui, comme l'écrit Michel Evans, « le leader est surtout perçu comme un « facilitateur », quelqu'un qui permet aux autres de réaliser leurs ambitions et qui met l'accent sur la dynamique du groupe ; bref, il est une personne ressource qui est davantage préoccupée par le travail en équipe. Le leadership se définit moins aujourd'hui sur la base de l'individu qu'en fonction du groupe »¹.

On valorise davantage un modèle de leadership dans lequel les leaders considèrent qu'ils ne doivent pas simplement déléguer des tâches², mais convaincre, catalyser, faciliter le travail des autres. Ils doivent mettre les autres au travail et leur permettre de remplir leur service dans le corps en fonction de leurs dons et talents³.

¹ Cf P.F. Rudge, *Ministry and Management*, Tavistock, London, 1968, "It is now widely accepted that the most important role in a small work group is that of a leader ... the role is to help the group achieve its common task, to maintain it as a unity and to ensure that each individual contributes his best", p. 23ss; cité par A. Dawswell, "A Biblical and Theological Basis for Collaborative Ministry and Leadership", ANVIL 21/3, 2004, p. 177.

² On notera qu'une Église peut être dirigée par un pasteur autocrate, tout en exhibant un haut degré de délégation des tâches et des responsabilités ; les autres, sont justement ses délégués, qui lui rendent compte à lui ; qu'il déplace, remplace, etc. ce sont ses exécutants.

³ Andrew Dawswell, « Biblical and Theological Basis for Collaborative Ministry and Leadership », ANVIL 21/3, 2004, p. 166: « collaborative leadership : a style of leadership where leaders view their roles primarily as convincing, catalyzing, facilitating the work of others. Collaborative leadership focuses on bringing citizens together and helping them build trust and the skills for collaboration »

- On distingue aussi parfois entre le leader et le manager (ou gestionnaire) : le leader c'est le visionnaire ; il nourrit la vision et la met en œuvre ; le manager en revanche c'est le gestionnaire, l'administrateur : il gère et consolide l'existant.

On répartit alors ainsi les tâches : au pasteur ce rôle de leader et aux membres du conseil celui de managers/administrateurs. On parle aussi parfois d'équipe de leaders. On met l'accent sur le travail en équipe, la collaboration au sein d'une équipe de leaders. Le pasteur partage alors le leadership, il est le « leader des leaders ».

La réflexion sur le leadership ecclésial s'est donc développée sous l'influence des techniques modernes de management, mais sans remettre fondamentalement en cause le ministère pastoral ni la collégialité. Cela permet d'intégrer le pasteur au sein d'une équipe (équipe de ministères ou conseil d'Église). C'est une façon de répartir les tâches et qui essaie d'éviter certaines tensions en précisant la place de chacun.

On pourrait néanmoins se demander si cet accent sur le pasteur comme leader, n'a pas tendance à quelque peu sous-estimer l'importance de ce qu'on appelle traditionnellement « le soin pastoral ». Comme le remarque J. Blandenier, « Si l'Église a besoin de leaders qui marchent devant, qui fixent un cap, des objectifs, qui entraînent le troupeau avec élan, énergie, enthousiasme, elle a aussi besoin de personnes qui marchent derrière et qui portent les brebis plus fragiles, qui pansent les blessures, qui vont chercher celles qui s'égarerent » selon Ezéchiel 34.

Quoi qu'il en soit, on constate que même dans les discours qui insistent sur l'importance du leadership, on fait place d'une manière ou d'une autre à la collégialité.

La collégialité dans la littérature théologique

Revenons donc à la notion de collégialité. Il semble que le mot collégialité ait fait son apparition dans la littérature théologique en France, à partir du mot russe *sobornost*, introduit par les théologiens orthodoxes russes dans les années 1940. Et c'est le théologien catholique Y. Congar qui a proposé, en 1951, de traduire ce mot par « collégialité ».

La *sobornost*, si l'on en croit les théologiens orthodoxes, désigne l'état de communion et d'amour réciproques des chrétiens, conséquence de leur communion avec l'Esprit Saint ; la *sobornost* c'est la volonté de lier indissolublement la liberté et l'amour qui caractérisent la communauté chrétienne. Le théologien Khomiakov par exemple, a proposé de le traduire par « symphonie ». L'idée de *sobornost* a pour but de s'opposer à la fois à l'autoritarisme et à l'individualisme et de mettre en valeur l'idée de communion, de symphonie qui devrait caractériser la communauté chrétienne.

Les théologiens catholiques ont eu recours à la notion de collégialité, surtout après Vat II, pour plaider une « décentralisation » de l'Église catholique. Il est convoqué surtout à propos de l'épiscopat : on parle beaucoup de collégialité épiscopale ; on essaie de mettre en valeur le collège des évêques dans la direction de l'Église⁴.

Ce mot se retrouve aussi fréquemment dans la littérature des Églises de frères. Ces Églises ont souvent défendu l'idée d'une gouvernance collégiale de l'Église, entendre par là, que l'Église doit être dirigée par un collège d'anciens. Chaque membre de ce collège ayant une commune dignité et une commune responsabilité dans l'Église.

⁴ « on entend par collège le corps (collegium, corpus, ordo) constitué par tous les évêques, du fait de leur ordination identique et de leur communion hiérarchique avec le pape et entre eux (cf. LG 22) » (Art. H. Legrand, « Collégialité », in Dictionnaire critique de théologie, s. dir. Lacoste).

Une thèse : La collégialité est une notion pneumatologique et charismatique

Même si le mot collégialité proposé pour traduire *sobornost*, semble moins riche que la notion russe, on pourrait l'utiliser dans le sens le plus large, pour signifier la communion organique, pneumatologique et charismatique de tous, pasteur, membres du conseil, ensemble des fidèles, considérée du point de vue de la gouvernance de l'Église.

Quand on parle de la collégialité, en termes théologiques, on ne peut faire l'impasse sur le Saint-Esprit. Avant même de parler de travail en équipe, de partage du travail, de prérogatives des uns et des autres ou de responsabilités des uns et des autres, il faut se rappeler que l'Église est une réalité pneumatologique : c'est notre expérience commune de l'Esprit qui nous unit les uns aux autres ; l'Église est une réalité charismatique : l'Esprit nous octroie divers charismes pour l'utilité commune, en vue de l'édification du corps du Christ. Les distinctions dans l'Église sont fondées charismatiquement. Et c'est l'Esprit qui crée cette communion et cette symphonie. C'est lui qui fait concourir à l'unité la diversité charismatique qu'il crée lui-même.

Sans la présence du Saint-Esprit, l'Église n'est qu'une association parmi d'autres ; une association culturelle cherchant à s'organiser de la manière la plus efficace possible. Ainsi, collégialité ne devrait pas être réduite à l'idée que l'Église est gouvernée par un groupe de personnes.

La collégialité ne devrait pas non plus se réduire à l'Église locale : l'Église locale n'est pas le tout de l'Église, elle n'est pas toute l'Église. Aucune Église locale n'est Église seule. Le même Esprit qui constitue l'Église dans sa dimension locale, la relie avec les autres Églises avec lesquelles elle est en communion.

Afin d'éviter de réduire la communion à un simple thème de spiritualité, il faut se donner des structures de communion ; structure de communion à l'échelon de l'Église locale mais aussi à l'échelon de l'union d'Églises. Le synode a une réalité ecclésiale et il est le lieu et le moyen d'une gouvernance collégiale de l'Église. Composés de délégués, représentants des Églises locales, le synode prend des décisions qui concernent la vie de l'ensemble des Églises, selon le modèle d'Actes 15.

La collégialité se vit au sein de l'Église, mais aussi entre Églises. Cela signifie qu'aucune Église n'a de juridiction sur une autre, mais que les différentes Églises décident ensemble. Que signifie être en communion, si on est incapable de décider ensemble ?

Fondements bibliques et théologiques de la collégialité

La collégialité est une expression de la communion de l'Esprit et une conséquence des affirmations du sacerdoce universel, du don de l'Esprit à tous et de la distribution universelle des charismes. On pourrait la traduire par commune responsabilité (co-responsabilité). Collégialité peut donc signifier l'engagement de tous ; chacun en fonction du ou des charismes reçus de l'Esprit, dans l'édification de l'Église. Collégialité comprise au sens le plus large, peut être une manière concrète de vivre l'articulation entre 1 seul, quelques-uns et tous, qui parcourt l'Écriture⁵.

⁵ Même si cela est parfois contesté, on pourrait plaider que le NT ne comporte pas de modèle normatif obligatoire d'organisation ecclésiale.

On ne peut pas déduire du NT, un modèle de gouvernance normatif, valable en tous temps et en tous lieux : le NT reflète une période de gestation, d'adaptation.

« il faut savoir trouver, et tenter d'harmoniser, des données éparses et non figées, concernant un organisme vivant et dynamique plutôt qu'une organisation instituée et intangible. Puis, de là, dégager des lignes de

La collégialité semble bibliquement et théologiquement bien fondée.

- On connaît bien ce texte d'Ex 18,17ss qui met en lumière le pragmatisme et la sagesse de Jéthro, beau-père de Moïse. Il observe Moïse dans l'exercice de ses fonctions et avec perspicacité, lui suggère une réorganisation, basée sur un partage des tâches. Un seul homme ne peut pas tout faire. Il s'épuisera et il finira par épuiser tout le peuple.
- Ce même thème est repris en Nb 11,16ss, et dans ce texte, on voit le rôle attribué à l'Esprit : toute fonction au service de la communauté suppose le don d'un esprit approprié.
- Le roi, dans l'AT, avait des conseillers (cf. Prov 11.14 qui met en valeur l'utilité des conseillers) qui l'aidait dans la conduite du peuple et dans les prises de décision.
- Dans le NT, on constate que les mots anciens et évêques apparaissent au pluriel (le singulier en 1 Tm 3,1 et Tite 1,7 est générique ; singulier collectif) ; les Églises néotestamentaires ont repris cette structure qui vient de l'AT et de la synagogue.
- Un certain Diotréphès en qui on voit un début d'épiscopat monarchique est vivement critiqué par l'apôtre Jean (3 Jn 9s).

Après un recensement des différents textes de l'Écriture, ce que nous n'avons pas le temps de faire, Samuel Bénétreau écrit : « il ressort des textes qu'une direction collégiale des communautés locales, [...], est jugée souhaitable, voire indispensable » (« Conseil d'Église », Dictionnaire de Théologie Pratique, s. dir. C. Paya, p. 194).

D'un point de vue plus théologique, la collégialité est fondée sur :

- l'affirmation du sacerdoce universel
- le don de l'Esprit à tous
- la distribution universelle des charismes

a) sacerdoce universel

Le sacerdoce universel est un bien protestant commun et précieux. C'est l'affirmation selon laquelle, tous les chrétiens, dans leur ensemble, sont prêtres (1 P 2.9-10 ; Ap 1.6 ; 5.10). Dans l'Ancien Testament, il y a certes des prêtres mis à part au sein du peuple de Dieu, et chargés d'offrir les sacrifices, d'intercéder pour le peuple et aussi d'enseigner la Thora. Ces personnes assurent une médiation. On passe par les prêtres pour offrir son sacrifice.

Mais dans le NT il est affirmé que tous les chrétiens sont prêtres. S'ils sont tous prêtres, cela signifie qu'ils ont un accès direct à Dieu. Ils peuvent offrir à Dieu leurs sacrifices spirituels. Cela signifie donc que nous n'avons pas besoin d'autre médiation que celle de Jésus-Christ, le seul grand prêtre de la nouvelle alliance. Les chrétiens peuvent tous et chacun intercéder pour leurs frères.

C'est pourquoi, au nom du sacerdoce universel, les protestants ont dénoncé la thèse selon laquelle il y aurait un double sacerdoce : le sacerdoce de tous les fidèles (sacerdoce commun) et le sacerdoce de quelques-uns, les prêtres en l'occurrence, qui auraient un statut spécial, et qui, dans l'exécution de certaines actions (célébration de l'eucharistie et l'absolution des péchés) agiraient en tant que représentants du Christ (*in persona christi*).

force... » (Blandenier, Ministère pastoral seul ou en équipe, cahiers école pastorale 9, p. 17).

Les Églises peuvent donc faire preuve de souplesse et de créativité, mais tous les modèles d'organisation ecclésiale ne sont pas légitimes. Elles doivent correspondre aux valeurs de l'Évangile ; faire droit au sacerdoce universel, au don de l'Esprit à tous.

b) don de l'Esprit à tous

Dans la nouvelle alliance, tous ont part à l'Esprit Saint. Le vœu de Moïse en Nb 21, est transformé en promesse en Joël 3, et est réalisé le jour de la Pentecôte. Tous sont prophètes. On parle de sacerdoce universel, en un sens on pourrait parler aussi de prophétie universelle. Tous sont porte-parole de Dieu, tous sont ambassadeurs de JC. Dieu ne parle plus exclusivement par la bouche de l'un ou de l'autre.

c) distribution universelle des charismes

L'image de l'Église comme un corps (Rm 12 ; 1 Co 12) va de pair avec la théologie des charismes de Paul. L'Église est un corps dont les membres sont actifs, divers, complémentaires, interdépendants. L'Église en tant que corps, vit de la multiplicité et de l'accord de ses membres. Chacun est appelé à mettre au service de l'ensemble, le ou les charismes qu'il a reçu(s).

La diversité de l'Église est donc charismatique et cette diversité converge vers l'unité ; l'unité étant exigée par le fait que c'est le Dieu un qui est à la source de nos diversités (Bénétreau, commentaire Rom).

Quelques nuances cependant

Mais si tous sont prêtres, si tous sont égaux, si tous ont part à l'Esprit, tous sont « charismés », tous ne sont pas pour autant interchangeable ; tous n'occupent pas, dans le corps du Christ, la même fonction : Paul y insiste assez lourdement en (1 Co 12.14-30). Il n'y a pas de différence ontologique au sein du peuple de Dieu, mais des distinctions fonctionnelles, fondées sur les répartitions des charismes.

Cela signifie que tous sont égaux, tous les chrétiens sont pareillement prêtres, tous ont les mêmes privilèges spirituels, mais tous n'occupent pas la même fonction dans le corps. Au sein de ce sacerdoce commun des fidèles, on peut faire place à une diversité de ministères dans la ligne de la diversité des charismes affirmée par Paul (1 Co 12.4-6, 28)⁶.

Affirmer les vérités bibliques du sacerdoce universel, de l'effusion de l'Esprit sur tous et des charismes attribués à chacun, ne revient pas à nier l'appel au ministère de quelques-uns. Il y a, certes, dans le NT un foisonnement de ministères (diaconiai) ; ministère compris au sens large comme service rendu aux frères et sœurs. N'empêche que l'on peut utiliser aussi le mot ministère en un sens plus restreint pour désigner les tâches, les services, les rôles *réguliers, stables, reconnus*, que certains membres de l'Église jouent au sein des communautés ou à l'égard des communautés.

⁶ Luther avait déjà clairement exprimé les choses :

« On a inventé que le Pape, les Évêques, les Prêtres, les gens des Monastères seraient appelés état ecclésiastique, les Princes, les Seigneurs, les artisans et les paysans l'état laïque, ce qui est certes une fine subtilité et une belle hypocrisie. Mais personne ne doit se laisser intimider par cette distinction, pour cette bonne raison que tous les Chrétiens appartiennent vraiment à l'état ecclésiastique ; il n'existe entre eux aucune différence, si ce n'est celle de la fonction, comme le montre Paul en disant (I Cor. XII) que nous sommes tous un seul corps, mais que chaque membre a sa fonction propre, par laquelle il sert les autres, ce qui provient de ce que nous avons un même baptême, un même Évangile et une même foi et sommes de la même manière Chrétiens, car ce sont le baptême, l'Évangile et la foi qui seuls forment l'état ecclésiastique et le peuple chrétien.

(M. Luther, Lettre à la noblesse chrétienne de la nation allemande, Oeuvres, t. II, Genève, Labor et Fides, t. II, 1989, p. 84-85).

Un ministre est quelqu'un qui, à cause des charismes qu'il a reçus, jouit d'une reconnaissance publique et officielle de la part de l'Église, pour exercer certaines fonctions régulières pour le bénéfice de toute l'Église.

Les différents ministères enrichissent la vie de l'Église ; parmi eux, certains sont « structurels ». Ce sont les ministères de la parole et de gouvernement de l'Église. Il est dit que Dieu a établi dans l'Église : des apôtres, prophètes, docteurs (1 Co 12,28). Et Paul dit aux anciens de l'Église d'Ephèse : prenez garde à vous-mêmes et à tout le troupeau au sein duquel l'Esprit Saint vous a établis évêques (Ac 20,28). C'est le verbe *tithèmi* qui est utilisé : placé, établi, institué.

Ainsi, il y a deux écueils, en théologie des ministères que l'on doit éviter : l'écueil cléricaliste et celui qui consiste à voir dans les ministres de simples délégués de l'Église soucieuse de s'organiser en vue d'un meilleur « rendement » ; ils sont au contraire une disposition divine pour l'Église (Eph 4,11). Dieu donne des ministres, des serviteurs à son Église.

Ces deux types de ministères structurent l'Église ; ils lui sont essentiels. Pour ces services là, il faut des titulaires permanents, lesquels dans la pratique peuvent se recouvrir. Les ministères de la parole ou de proclamation-prédication-enseignement-exhortation sont structurels puisque l'Église n'a pas sa source en elle-même, elle vit *de* la Parole et *par* la Parole. Ainsi, la parole de Dieu doit être annoncée, proclamée, enseignée : Dieu a établi des ministres pour cette fonction. Les ministères de gouvernement, présidence-surveillance-direction-gestion-administration, sont eux aussi structurels.

Plusieurs termes dans le Nouveau Testament, désignent ces ministres qui gouvernent l'Église : ceux de *presbuteroi*, et d'*episkopoi* sont bien connus, mais il est aussi question de « ceux qui dirigent », les *proïstamenoï* (1 Th 5,12) ou les *ègoumenoï* (Hb 13,7.17.24) : ceux qui conduisent, qui vont devant, on pourrait dire : « leaders » ; 1 Co 12,28 mentionne le charisme de *kubernèsis* c'est-à-dire de pilotage, de présidence ; etc.

Peu importe le nom que l'on donne à ces ministres aujourd'hui. L'important c'est de reconnaître qu'ils existent et de les laisser s'exercer et s'épanouir au sein de l'Église. Toute la difficulté, c'est d'articuler ces deux vérités : sacerdoce universel et don de l'Esprit à tous/existence de ministères structurels dans l'Église.

Le foisonnement des ministères montre qu'on ne peut pas concentrer toute la vie de l'Église dans le ministère du pasteur. Cela permet d'éviter une inflation du ministère pastoral et une concentration effectuée autour du ministère pastoral au risque de nier l'existence du ministère d'autres que le pasteur et d'empêcher la libre éclosion des charismes. Cela évite de considérer les ministères non pastoraux comme des prolongements éventuels de la charge pastorale : le pasteur ne pouvant tout faire, il délègue certaines responsabilités.

Le ministère pastoral ne doit donc pas absorber tout le ministère de l'Église mais être plutôt au service de ce ministère de toute l'Église dans une fonction particulière. C'est d'ailleurs ce que dit Eph 4 : les ministères sont comme les articulations du corps.

Mais il peut y avoir aussi une inflation du « sacerdoce universel », au point qu'on l'évoque pour affirmer que le pasteur n'aurait aucune particularité, aucune exclusivité, qu'il est un croyant parmi les autres et tout ce qu'il fait pourrait très bien être fait par quelqu'un d'autre (dérive dénoncée par R. Picon, ré-enchanter le ministère pastoral, p. 81). Cette manière de convoquer le sacerdoce universel peut conduire le pasteur à s'interroger sur ce qu'il est, à ne plus savoir quelle est sa place particulière dans l'Église et l'insécuriser.

Les membres du conseil quant à eux, peuvent aussi avoir du mal à se situer : ils ne sont pas pasteurs, mais ils ont une responsabilité pastorale et un rôle à jouer dans la direction de l'Église : qui sont-ils finalement, que font-ils ? On précisera cela dans le deuxième exposé.

Mais si on refuse le cléricalisme individuel, on refusera aussi le cléricalisme collectif. Pas de cléricalisme de groupe. Le monopole de l'activité spirituelle ne doit pas être entre les mains d'un individu ni d'un groupe. Mais l'Église n'est pas un ensemble indifférencié où chacun fait tout. Il existe des services spécifiques et des serviteurs appelés à les assurer de la part de l'Église et pour elle. Mais cela demanderait davantage de précisions ...

Collégialité et autorité : une gouvernance au service de l'Église

II. Aspects pratiques

Un, quelques-uns, tous. Comment cela marche-t-il concrètement ?

Nous avons essayé de plaider, dans la précédente conférence, que la collégialité était d'abord une notion pneumatologique et charismatique. Elle pouvait être fondée théologiquement sur les vérités du don de l'Esprit à tous, de la distribution universelle des charismes et du sacerdoce universel. Elle impliquait la coresponsabilité dans l'Église ou encore un modèle « participatif » d'Église.

Nous avons néanmoins noté que ces vérités du don de l'Esprit à tous, de la distribution universelle des charismes et du sacerdoce universel, ne remettaient pas en question l'existence de certains types de ministères dans l'Église, ministères que nous avons qualifiés de structurels, à savoir les ministères de la parole et du gouvernement de l'Église. Dieu a établi (*tithèmi* : placé, institué) dans l'Église, des personnes chargées du ministère de la Parole et du gouvernement de l'Église.

Le NT, les désigne ceux qui remplissent cette fonction par différents mots : Nous connaissons bien ceux d'anciens, d'évêques, mais il y a d'autres :

- le *proïstamenos* : celui qui se tient devant (1 Th 5,12),
- le *kubernèseis* : 1 Co 12,28. Le texte ne fournit pas beaucoup de précisions, mais dans le grec profane désigne la fonction de pilotage, de gouvernement. Au niveau ecclésial, on pourrait dire que c'est la prise en charge, l'administration de la communauté.
- le *hegoumenos* (cf. « hégémonie ») : Hb 13,7.17. Le texte n'incite pas à une attitude dominatrice, mais insiste sur la soumission que leur doivent les fidèles.

Plus une Église vit la réalité du sacerdoce universel, plus foisonnante est la manifestation des charismes, plus le risque de désordre est grand et plus vigilante doit être le ministère de présidence. Son but est non pas d'étouffer ou monopoliser les charismes, mais de discerner, d'harmoniser, de canaliser les forces pour l'utilité commune.

La thèse que je vous propose, c'est que pour vivre une collégialité réelle, il faut toujours viser, dans un effort incessant, une correcte articulation entre un, quelques-uns, et tous.

Un : le pasteur

Quelques-uns : les membres du conseil

Tous : l'assemblée dans son ensemble.

C'est cette articulation entre un, quelques-uns et tous, qu'il faut mettre en œuvre en ce qui concerne la gouvernance de l'Église. Essayons de développer quelque peu.

Le pasteur

Je ne cherche pas à montrer ici la légitimité du ministère pastoral. D'abord parce qu'E. Nicole a remarquablement fait le travail dans un article qui a pour titre : « Fondement biblique du ministère pastoral » (on le trouve dans son livre, *Croquis de randonnées bibliques*) ; et ensuite parce que la légitimité du ministère pastoral n'est guère contestée, me semble-t-il, au sein des Églises libres. Inutile donc d'enfoncer une porte ouverte.

Il faudrait se méfier d'une mauvaise compréhension du sacerdoce universel. Le pasteur reçoit un appel, une vocation, il se forme, en vue du service de l'Évangile, l'accompagnement spirituel des fidèles, l'animation de la communauté autour de la Parole. Il a la responsabilité de nourrir le troupeau, donc d'enseigner la Parole de Dieu. Cela requiert une connaissance suffisante de l'Écriture mais aussi des membres de l'Église afin de transmettre cette parole de manière fidèle, appropriée, opportune.

Il doit aussi prendre soin du troupeau, le protéger, le soigner. Il doit le conduire, lui donner direction avec enthousiasme et assurance pour convaincre. C'est ce qu'implique aussi le mot gouverner (tenir le gouvernail). Il lui appartient « de proposer des animations, de suggérer des actions communes, de lancer de nouveaux projets. Si ce n'est pas à lui de les décider et de les mettre en œuvre [seul], il doit demeurer une force de proposition et de stimulation pour l'ensemble de la vie de la communauté. Porté par ce souci, le pasteur contribue à maintenir dans l'Église un certain état de veille contre les lassitudes et ronronnements éventuels »⁷. Ce qui nécessite une compréhension suffisante des objectifs que fixe la Parole, mais aussi de la situation précise de l'Église qu'il conduit. Sa disponibilité pour les visites, sa connaissance de l'Église, doivent l'aider à proposer à l'Église des objectifs à la fois ambitieux et réalistes.

Il ne faut pas clériciser le pasteur, faire de lui un prêtre, représentant de Dieu, signe de l'altérité divine, agissant dans certains sacrements *in persona christi*, nous l'avons dit. Il ne faut pas faire de lui un étranger à la communauté, comme s'il n'était pas membre de la communauté.

Mais on ne peut pas nier tout rapport d'altérité du pasteur à l'égard de la communauté. Il s'efforce de faire entendre à la communauté une parole divine ; il est au sein de la communauté, il en est membre, mais il vient d'ailleurs, il n'est souvent pas issu de la communauté locale ; il n'est pas réductible au conseil. Il a la charge de faire entendre à la communauté une parole venant de Dieu. Ce qui suppose qu'il annonce la Parole de Dieu et non pas sa volonté ou ses idées propres.

Les pasteurs sont au service de l'évangile pour la communauté et non de simples agents de la communauté. C'est ici que le thème de la vocation interne du pasteur entre en jeu. Le pasteur est quelqu'un qui a reçu un appel particulier de Dieu à être au service de son Église. Beaucoup ont renoncé à une carrière pour répondre à cet appel. Il y a un caractère spécifique de cette vocation à valoriser. Il doit aussi de faire le lien entre l'Église locale et l'Église universelle, il appartient aussi à ces structures intermédiaires de l'Église, chères à E. Nicole.

Certes, des non-pasteurs peuvent prêcher, accompagner, animer la vie de la communauté, mais cela n'enlève rien à la spécificité ni la nécessité du ministère pastoral.

Le pasteur n'a, certes, pas le monopole des tâches que son ministère lui impose, mais celles-ci constituent néanmoins la spécificité de son ministère. Le pasteur n'a certes pas d'exclusivité dans l'exécution de certaines tâches, mais ces tâches demeurent néanmoins la spécificité de son ministère.

Tout cela doit être dit et accueilli. Cependant, les différentes fonctions pastorales s'exercent en lien avec le conseil de l'Église. Le conseil est un dispositif important de la vie de l'Église et non pas appendice, organe purement consultatif (du pasteur).

⁷ Raphaël Picon Ré-enchanter le ministère pastoral. Fonctions et tensions du ministère pastoral, Olivétan, Lyon, 2007, p. 40

Le pasteur veille avec les membres du conseil, à l'animation de l'Église (il est une force de proposition, mais pas la seule), il partage avec eux le souci de l'édification et de la conduite de l'Église locale, le soin de son administration et de sa gestion.

Le pasteur en général vient d'ailleurs, il n'a pas la même connaissance de l'Église que certains membres du conseil, en tout cas au début de son ministère ; son privilège c'est sa formation théologique (expertise que n'ont pas les autres membres) et sa conscience d'une vocation personnelle d'origine divine, confirmée par l'Église. C'est cette conviction qui l'aidera à persévérer, dans les moments les plus difficiles de son ministère.

Les membres du conseil quant à eux, malgré la mobilité professionnelle, résident en général plus longtemps dans la paroisse que le pasteur ; ils le précèdent généralement, et lui succéderont.

Il n'est pas non plus nécessaire de s'attarder longuement sur la nécessité et le fondement biblique du ministère de conseiller d'Église. Comme l'écrit assez naturellement S. Bénétreau : « Le NT, encourage les communautés à se doter de conseils groupes de chrétiens désignés en fonction de leurs dons, capacités, expérience, piété pour accomplir nombreuses tâches qui s'imposent et qui sont hors de portée d'une assemblée dans sa totalité. » (« Le conseil », dictionnaire de Théologie pratique, p. 194).

Quel est son rôle ? Il est assez large : S. Bénétreau a fourni des éléments importants, je les reprends en complétant quelque peu. Le conseil doit :

- orienter la vie de la communauté, c'est-à-dire lui donner un cap, une direction, une vision, des perspectives.
- établir le programme des activités
- proposer des objectifs audacieux et réalistes
- être attentifs aux besoins et attentes des fidèles
- veiller à ce que le plus grand nombre mettent leurs dons au service de tous,
- promouvoir la formation (catéchèse, études bibliques, activités jeunes, réunions de quartiers, etc.),
- organiser la vie culturelle.
- s'assurer de l'intérêt pour l'évangélisation ; du souci pour la mission, des relations avec autres Églises, avec les communautés voisines, avec l'union d'Églises, etc ; œuvres humanitaires, etc.
- gérer les affaires de l'Église : finances, matériel, bâtiment ;
- faire le lien avec les autorités administratives (compte financier, etc : aspect association culturelle) ;
- accomplir certaines tâches administratives : tenue de registres ; archivage des documents, s'informer et respecter la législation sociale et fiscale en vigueur.
- préparer les rencontres d'Église

La tâche est immense et cela pourrait faire peur. Mais le conseil peut solliciter l'aide d'autres fidèles, voire déléguer certaines de ces tâches à des personnes qui lui sont extérieures, qui lui rendront compte de la mise en œuvre (différentes commissions *ad hoc*, etc.). certaines Églises ont un conseil « d'anciens », prenant en charge les affaires dites spirituelles et un conseil d'administration, qui se consacre davantage aux charges dites administratives. L'avantage c'est que l'on peut installer dans le ministère d'ancien des personnes qui semblent plus mûres spirituellement ; le désavantage c'est la distinction tranchée établie entre le spirituel et l'administratif.

Le conseil doit travailler en bonne intelligence avec le pasteur. Il ne doit être ni instrumentalisé, ni « possédé » par le pasteur. Pasteurs et conseil sont liés ; ils ne doivent être ni instrumentalisés, ni dominés, l'un par l'autre. Il devrait y avoir normalement soumission réciproque, et reconnaissance des spécificités de chacun.

On trouve une typologie des conseillers presbytéraux, et leur posture à l'égard du pasteur, dans le livre *L'exercice du pouvoir dans le protestantisme. Les conseillers de paroisse de France et de Suisse romande* (il s'agit d'une enquête sociologique de 1980)⁸:

- 1) les « cléricaux » : pour ces membres du conseil, l'avis du pasteur déterminant, le conseiller ne contrôle pas le travail du pasteur, ni de suppléer à son absence (culte, catéchisme). Se considèrent comme au service du pasteur.
- 2) les surveillants : ceux qui contrôlent le travail du pasteur, le Conseil est conçu comme l'organe directeur et administratif de l'Eglise. Les activités du pasteur constituent un thème de discussion prioritaire ; ce dernier doit régulièrement rendre compte au conseil de ses activités.
- 3) les égalitaires : partage des tâches (présidence sainte cène par les conseillers ; actes pastoraux ; formation spirituelle des paroissiens ; suppléer à l'absence du pasteur. Considèrent que les fonctions de pasteur et de conseillers sont interchangeable, pas de domaine réservé au pasteur.

Selon cet ouvrage : les cléricaux se situent surtout chez les réformés : grande autonomie du pasteur par rapport au conseil ; le travail en commun : conçu sur le mode de la collaboration. Les surveillants sont présents surtout chez les luthériens : vision très administrative du rôle du conseil. Les égalitaires sont surtout chez les évangéliques : à cause de leur ecclésiologie (Églises de professants ; sont membres ceux qui peuvent témoigner d'une foi personnelle) ; de leur doctrine des ministères : rapport d'égalité et d'interchangeabilité entre conseillers/pasteurs et anciens.

Il me semble que ce que j'ai dit un peu plus haut, devrait nuancer le troisième modèle.

Quelques qualités requises du conseiller

Il est important, pour être conseiller, d'avoir l'esprit d'équipe. D'accepter le dialogue, la discussion. Le travail en équipe : suppose capacité relationnelle (savoir faire confiance ; savoir gérer les désaccords, savoir rendre compte, « redevabilité »). Apprendre à faire des concessions, à demander pardon, à accorder le pardon, à se réconcilier ; à chercher le consensus.

La maturité d'un conseiller implique que ce dernier ne brandira pas la menace de la démission pour « passer en force » ; il ne contestera pas non plus en public une décision prise par le conseil ; il sera solidaire et discret sur certains aspects du travail du conseil.

Le conseil est un lieu de tension : non au sens de conflit/affrontement, mais tension fructueuse surmontée par le sens du dialogue, de l'esprit d'équipe, de la recherche de l'intérêt de la communauté dans son ensemble, de la soumission mutuelle, etc. Pour cela, il faut maintenir en son sein riche vie spirituelle : le conseil ne se réduit pas aux tâches administratives, immobilières et financières, mais le conseil est aussi un lieu de ressourcement spirituel : lieu de prière et de méditation de la parole (à ne pas sacrifier). D'où l'importance de retraite ensemble, de temps de prières réels, afin d'établir une relation de confiance spirituelle.

⁸ s. dir. Roland Campiche, F. Baatard, G. Vincent, J.-P. Willaime

Vivre la collégialité au sein du conseil, c'est prendre le temps de chercher ensemble la volonté de l'Esprit. (Cf. Ac 13 : tandis qu'ils priaient en jeûnaient, l'Esprit dit : « Mettez moi à part Paul et Barnabas ») ; c'est instaurer la pratique du consensus pour les prises de décisions. Travailler en amont pour l'expression et l'écoute de tous, au lieu d'appliquer brutalement et strictement la règle de la majorité.

Le conseil a un président. Rm 12,8 : il prépare les réunions (l'ordre du jour, à ne pas comprendre au sens trop juridique), préside le déroulement des rencontres du conseil (distribue la parole, apaise les tensions éventuelles), veille sur l'atmosphère d'écoute mutuelle et d'écoute de la voix de l'Esprit ; représente le conseil et l'Église à l'extérieur, rédige le rapport annuel d'activité.

Parfois c'est le pasteur lui-même qui joue ce rôle, parfois c'est un autre membre du conseil. Chaque système a ses avantages et inconvénients. L'avantage du président non pasteur : cela permet de décharger le pasteur, mais cela surcharge quelqu'un d'autre, surtout quand il a une activité professionnelle. Quand c'est quelqu'un d'autre que le pasteur, il faut qu'il entretienne de relations étroites et confiantes avec le pasteur. Pasteur et président du conseil sont, pour le bien de la communauté, « condamnés » à s'entendre. Ils doivent donc investir dans cette relation, s'approprier (au sens de Saint Exupéry) mutuellement. D'où l'importance de la prière ensemble et aussi de l'intercession l'un pour l'autre.

Le conseil et l'Église

Le conseil peut aussi être tenté de veiller jalousement sur ses prérogatives et contrer et étouffer toute initiative qui ne vient pas de lui. Le conseil ne doit pas fonctionner comme, ni donner l'impression d'être, un club fermé, jaloux de ses prérogatives, prenant des décisions sans les expliquer clairement. Une présentation régulière des travaux du conseil (lors des cultes par exemple), facilite le maintien de relations confiantes.

Mais comme il a déjà été dit, il faut refuser tout cléricisme individuel et tout cléricisme de groupe. L'Église étant une christocratie, c'est la pensée du Christ, que chaque niveau doit chercher à discerner. Les décisions importantes doivent être préparées par le conseil et décidées par l'ensemble de la communauté. Il faut un processus de discernement communautaire de la pensée du Christ. Et dans ce processus, chacun intervient en fonction de son rôle, ses charismes, sa maturité spirituelle.

Le pasteur et les membres du conseil, jouent un rôle de pilotage dans ce discernement communautaire. Ils préparent le dossier, montrent les enjeux de la décision à prendre ; les avantages, inconvénients. Ils sont légitimés à donner un avis éclairé dans certains cas.

Quand on considère les données du NT, il semble bien que les leaders chrétiens n'imposaient pas unilatéralement leurs décisions à la communauté. Prenons quelques exemples

Après la défection de Judas, Pierre ne s'appuie pas sur l'éventuelle autorité qu'il a reçue du Christ pour procéder seul, ou même avec les dix autres, à son remplacement. Le remplacement d'un apôtre est pourtant chose sérieuse. Pierre s'adresse à l'assemblée des 120 disciples et leur propose de procéder au remplacement de Judas. Le texte est ici imprécis, car il nous est dit : « ils en proposèrent deux ». Quel est ce « ils » ? Les apôtres ou l'assemblée des 120 ? Compte tenu du contexte, il semblerait qu'il s'agisse plutôt des 120. Donc, il ne s'agirait pas d'une décision unilatérale venant des apôtres.

De même pour résoudre le conflit qui se noue au sein de l'Eglise de Jérusalem entre Hébreux et Hellénistes, les 12 convoquent l'assemblée des disciples. Les apôtres font une proposition, et le texte nous dit que cette proposition fut agréée par toute l'assemblée (Ac 6.5). Ici, il est clair que c'est l'assemblée qui en choisit 7 qu'elle présenta aux apôtres.

On pourrait signaler le cas du synode d'Antioche, au cours duquel une décision importante a été prise à propos de l'intégration des païens dans l'Eglise, sans l'obligation des observances de la loi de Moïse. L'Eglise d'Antioche n'a pas tranché seule cette question, mais a choisi d'en parler aux autres Eglises, pour ne pas rompre la communion par une décision unilatérale. De vives discussions ont eu lieu à Jérusalem. Un consensus a été atteint, par la grâce de Dieu.

Luc écrit qu'après les discours de Pierre et Jacques, « il parut bon aux apôtres et aux anciens, ainsi qu'à l'Eglise entière de choisir parmi eux des délégués qu'ils enverraient à Antioche avec Paul et Barnabas » (Ac 15.22). Ces délégués apportent une lettre aux Eglises païennes. L'entête de la lettre porte : « les apôtres, les anciens et les frères saluent les frères d'origine païenne qui se trouvent à Antioche » (v.23). Ainsi toute l'Eglise est associée à la décision prise.

Luc nous dit que cette délégation, une fois arrivée à Antioche, « réunit l'assemblée pour lui communiquer la lettre » (v.30), et non pas seulement les responsables.

Pour porter la collecte à Jérusalem, ce sont les Eglises qui ont nommé leurs « apôtres délégués » (2 Co 8.18). Paul demande aux croyants (tous) de faire preuve d'intelligence (1 Co 14.13,19 ; 1 Th 5.19- 20) ; d'avoir un esprit critique par rapport à leurs pasteurs (1 Co 10.15 ; 11.13) : « jugez vous-mêmes ce que je dis » et même de les mettre en garde (Col 4.17).

On notera aussi que les lettres apostoliques sont adressées aux communautés et non d'abord ni exclusivement aux responsables (c'est seulement dans la lettre aux Philippiens que les responsables sont mentionnés expressément comme destinataires de la lettre, mais Paul prend soin de citer l'Eglise entière avant les responsables).

Le Christ gouverne son Esprit, par tous les membres de son peuple, chacun intervenant en fonction de ses charismes, de sa place dans le corps, de sa maturité spirituelle, de son expérience de vie chrétienne.

La collégialité suppose la soumission mutuelle au sein de l'Église : Ep 5.21 : « soumettez-vous les uns aux autres dans la crainte de Christ », la volonté de construire (édifier) le corps. D'où l'importance de l'humilité dans les rapports mutuels, du texte de Phil 2, les avertissements adressés aux orgueilleux.

Que chacun cherche cette « symphonie » dont il était question au début. Que chacun serve, en fonction de ses dons, en ayant conscience de ce que Paul dit en Rm 12 : ne pas avoir une trop haute opinion de soi. Et en se rappelant que l'Église est une christocratie fraternelle.